



LE PRESIDENT

130/PAN/003./2024



Bujumbura, le 5/6/2024

**COMMUNIQUE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE DU BURUNDI SUITE
AU DECES DE L'HONORABLE PROSPER MANIRAMBONA, DEPUTE
ELU DANS LA CIRCONSCRIPTION DE MURAMVYA**

1. C'est avec une profonde tristesse que l'Assemblée nationale a appris le décès inopiné de l'Honorable Prosper MANIRAMBONA, Député élu dans la circonscription de Muramvya, survenu dans la soirée de ce mardi 04 juin 2024 suite à un accident de roulage.
2. Le Bureau de l'Assemblée nationale adresse ses sincères condoléances à la famille éprouvée, à sa famille politique ainsi qu'à la population de la Province Muramvya.
3. L'Assemblée nationale perd un des membres de la Commission de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, du développement communal et des travaux publics. L'Honorable Prosper MANIRAMBONA a réalisé sa mission de représentation du peuple avec assiduité et dévouement.
4. Les cérémonies funéraires vous seront communiquées ultérieurement.
5. Que son âme repose en paix !

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Très Honorable Gelase Daniel NDABIRABE

